

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1897

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 26

Compléter la première phrase de l'alinéa 9 par les mots :

« y compris dans le champ des risques professionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Garantir que les risques professionnels rentrent bien dans le champ de compétence de l'ARS.